

9. La vérité sur les fleurs d'eau d'algues bleu-vert

De quoi s'agit-il?

Les algues bleu-vert sont des organismes microscopiques dont le nom scientifique est « cyanobactéries ». Elles existent depuis trois milliards d'années et elles ont contribué au développement de la vie sur terre. Malgré leur mauvaise réputation, elles sont généralement inoffensives. Cependant, certains facteurs, tels qu'un surplus de phosphore dans un plan d'eau, peuvent amener les cyanobactéries à se multiplier en nombre excessif. Elles forment alors des fleurs d'eau, lesquelles peuvent présenter un risque pour la santé publique.

Que pouvons-nous faire?

Les algues bleu-vert ont toujours fait partie des écosystèmes du Québec, et elles sont là pour y rester. Toutefois, vous pouvez diminuer les risques qui leur sont associés en faisant preuve de vigilance et en respectant les [recommandations générales](#) de santé publique.

Ceux qui observent une fleur d'eau sont invités à la signaler en remplissant le formulaire de [constat visuel](#) disponible sur le site Web ou en communiquant avec la direction régionale concernée du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les fleurs d'eau d'algues bleu-vert sont faciles à remarquer. Elles ont généralement l'apparence d'un déversement de peinture, d'une écume ou d'un potage au brocoli. Malgré leur nom, elles sont parfois d'une teinte rougeâtre ou brunâtre.

Comment prévenir leur apparition?

Vous pouvez contribuer à prévenir leur apparition en posant des gestes écoresponsables comme entretenir vos installations septiques, éviter d'utiliser des fertilisants sur les pelouses, employer des plantes riveraines pour végétaliser les rives des lacs et des cours d'eau et utiliser des savons et des détergents sans phosphate.

Les programmes en vigueur et les intervenants impliqués

Depuis 2004, le Québec applique une procédure de gestion qui lui permet de réagir lors d'épisodes de fleur d'eau. Ainsi, dès qu'un citoyen signale la présence d'une fleur d'eau, le MDDELCC évalue la situation et, s'il y a lieu, fait des observations et prélève des échantillons. Cette démarche vise à confirmer si le plan d'eau est touché par une fleur d'eau d'algues bleu-vert. Ensuite, le MDDELCC transmet l'information aux municipalités concernées afin qu'elles en informent les citoyens et les organismes de leur région. Cette procédure est l'une des 35 actions du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017.

Des précautions à prendre

Naturellement, la prudence est de mise à proximité des fleurs d'eau d'algues bleu-vert. Dans certains cas, un contact direct ou indirect avec l'eau contaminée par une fleur d'eau peut causer une irritation de la peau ou de la gorge et des maux de tête. Une ingestion peut aussi provoquer des maux de ventre, des vomissements et de la diarrhée. Dans tous les cas, il est conseillé de communiquer avec le service Info-Santé en composant le 811 ou de consulter un médecin. Pour plus d'information sur les algues bleu-vert et sur la protection des plans d'eau au Québec, ou pour en savoir plus sur les aspects de santé humaine consultez respectivement les sites www.nosplansdeau.com et www.sante.gouv.qc.ca.

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

